



INFORMATIONS SOCIALES

avril 2012



L'aide liée à la reconnaissance d'une nouvelle garnison

Cette prestation permet au conjoint (époux, concubin, partenaire d'un PACS) d'un ressortissant muté, ou affecté suite à un recrutement par le Ministère de la Défense, de l'accompagner lors d'un déplacement réalisé dans le but de s'informer sur leurs nouvelles conditions de vie familiale et professionnelle et de leur faciliter la recherche d'un logement. Il peut être fait appel à une société de relocation.

I / BENEFICIAIRES

Personnels militaires et civils de la Défense, les surveillants et les professeurs détachés au profit du ministère de la Défense.

II / CONDITIONS

- 1ère affectation ou mutation avec changement de résidence entraînant un déménagement effectif,
- déplacement du conjoint ou intervention d'une société de relocation,
- reconnaissance d'une nouvelle affectation suite à une opération de restructuration,
- reconnaissance d'une nouvelle affectation pendant que le militaire est en OPEX.

S'il est fait appel à une société de relocation (pas de déplacement de la part du ressortissant), l'aide sera versée à hauteur des dépenses réellement engagées sans dépasser 230 €.

III / MONTANTS

Conditions de la reconnaissance	Reconnaissance d'une première ou d'une nouvelle affectation (hors cas OPEX et restructurations)		Reconnaissance d'une nouvelle affectation suite à une opération de restructuration ^{2 et 3}		Reconnaissance d'une nouvelle affectation pendant que le militaire est en OPEX ⁴
	Reconnaissance en couple	Reconnaissance par le conjoint seul ¹	Reconnaissance en couple	Reconnaissance par le conjoint seul	Reconnaissance par le conjoint seul
Un jour de reconnaissance	58 €	77 €	75 €	100 €	100 €
Deux jours de reconnaissance	116 €	154 €	150 €	200 €	200 €
Trois jours de reconnaissance	173 €	230 €	225 €	300 €	300 €

¹ Epoux (se), partenaire lié (e) par un pacte civil de solidarité (PACS) ou concubin (e).
² Le ressortissant doit être affecté ou exercer des fonctions dans un organisme figurant à l'arrêté fixant la liste des opérations de restructuration ou de réorganisation des services et établissements du ministère de la défense ouvrant droit à certaines indemnités de restructuration.
³ Ces barèmes incluent les frais de transport aller et retour, soit une durée maximum de reconnaissance de cinq jours.
⁴ Y compris dans le cas des conjoints des personnels militaires en OPEX dont l'organisme d'affectation fait l'objet d'une restructuration.

IV / MODALITES

Dossier à retirer au service social. La demande est à déposer dans les 3 mois suivant la mutation.

Pour le personnel du lycée, l'imprimé est également disponible sur le partage « P », rubrique « communications information personnels », puis dossier « ASA ».